

la même manière que le Roi d'Espagne, d'apporter ses soins à ce que les *innovations qui se feroient introduites dans le commerce fussent abolies*, & qu'on les évitât dans la suite, Sa Maj. n'attend que la communication des ordres donnés là-dessus par la Cour de *Madrid*, pour en faire expédier de semblables de son côté, savoir, touchant la manière dont il devra en être usé dans ses Royaumes à l'égard des Sujets de S. M. Catholique, afin que par l'exacte observation de cet article, on puisse prévenir de part & d'autre tout ce qui pourroit exciter des plaintes sur les choses qui y ont rapport.

II. Tandis qu'on s'ajuste avec l'*Espagne*, sur les affaires de commerce, & que les Commissaires du Roi sont à *Paris* pour terminer définitivement ce qui regarde les limites de cette Couronne & de celle de *France* quant aux Îles de *Tabago*, *Ste. Lucie* & autres en *Amérique*, les Lettres que la Couronne reçoit de la *Nouvelle-Ecosse* ne sont remplies que de détails des obstacles que l'on y éprouve de la part des habitans établis dans le voisinage. Le Général *Cornwallis*, Gouverneur de cette Colonie, ne fait nulle difficulté de mettre ces obstacles sur le compte des François du *Canada*, ou des Indiens en intelligence avec ceux-ci, & qui font tous leurs efforts pour exciter les autres Indiens, Sujets de la Couronne Britannique. On ajoute que les choses sont à peu près sur le même pied entre les Espagnols & les Anglois. Mais quant à ceci, peut-être ignore-t-on jusqu'à présent, dans les Etablissmens des deux Nations aux *Indes*, la Convention du 5. Octobre.

Le Roi a fait communiquer ces avis à la Cour de *France*, en la priant de vouloir ôter toute cause